

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1687

Rubrik: Editio

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Innovation et brevets (dans cet ordre)

Dans les pays riches, le cycle de l'innovation dans la recherche biomédicale est auto-entretenu. L'incitation à la recherche (publique et privée) est fournie par l'existence d'un marché étendu (voir infini) pour les médicaments et produits de santé. Ces conditions favorables n'existent généralement pas dans les pays à faible revenu. Là où le pouvoir d'achat est faible, stimuler la recherche en amont devient difficile, qu'il existe ou non un système de brevets pour protéger les inventions.

Un rapport de l'OMS fait le tour d'horizon de la relation complexe entre objectifs de santé publique, innovation et propriété intellectuelle. Il s'agit de l'un des rares rapports à tenir compte des intérêts divergents des pays industriels, émergents et pauvres.

Peut-on rendre le marché vertueux, afin que la recherche biomédicale puisse répondre aux besoins incessants des personnes affectées par les maladies tropicales? Il serait, dit le rapport, «plus simple et moins coûteux que d'avantage de firmes s'engagent à ne pas déposer de brevets dans les pays en voie de développement et concèdent des licences volontaires; mais il faudrait pour cela que leurs actionnaires aient une vision éclairée de leurs intérêts à long terme». Eclairer les actionnaires, c'est une première piste.

Mettre à disposition les médicaments à travers des partenariats publics-privés en est une autre. Parce qu'ils sont incroyablement efficaces. Alors que le coût d'un nouveau médicament est estimé par l'industrie à 800 millions de dollars, les calculs des auteurs du rapport font état d'un coût entre 115 et 240 millions de dollars dans le cas de partenariats. Vingt-quatre partenariats ont été recensés; sur le milliard de dollars qu'ils ont levé, 90% proviennent de fondations privées, le public ne contribuant qu'avec 36 millions. Encore un effort! Tel celui de l'initiative «pour accélérer l'accès aux médicaments contre le VIH/Sida» regroupant sept grands

laboratoires pharmaceutiques associés à l'ONU, l'OMS et la Banque mondiale, grâce à qui près d'un demi-million de personnes affectées ont été traitées à ce jour.

Une autre piste explorée pour utiliser les mécanismes du marché en faveur des malades sans ressources est celle des achats anticipés, qui visent à «simuler» un marché en garantissant l'achat, à une date ultérieure et sous conditions de qualité, du produit thérapeutique à produire (typiquement un vaccin). Quelques gouvernements se sont engagés sur cette voie et ont mis à disposition, globalement, quatre milliards de dollars pour les dix prochaines années.

Et les brevets dans tout cela? Les provisions des accords de Doha en matière de santé publique ne semblent pas pleinement exploitées par les pays pauvres, et ces arrangements sont mis en danger par la prolifération d'accords bilatéraux beaucoup plus restrictifs. Par ailleurs, la protection par brevets des médicaments, introduite par l'Inde en 2005, relève le rapport, a poussé les firmes pharmaceutiques indiennes vers le marché des pays développés: 20% de leurs recettes en 2000, 70% de leurs recettes en 2005. Comme la recherche auprès des entreprises indiennes coûte huit fois moins chère qu'aux USA, et la fabrication cinq fois moins; elles ont de l'avenir! Mais, à moins de réformes politiques du système de santé, les Indiens n'en bénéficieront pas.

L'Etat indien du Kerala montre l'importance de la volonté politique. Celui-ci dépense chaque année pour la santé de ses habitants 28 dollars par personne et a une espérance de vie de 76 ans pour les femmes (contre 63 pour l'Inde), une mortalité infantile de 14 pour 1000 naissance (contre 68 en Inde). Tout cela sous le même régime de brevets.

Santé publique, innovation et droits de propriété intellectuelle. Rapport de la CIPIH (Présidente Ruth Dreifuss), OMS, 2006. Le rapport est disponible sur www.who.int/intellectualproperty/fr/

Edito

Entre chasse aux sorcières et laxisme

La Révolution française fut avant tout une révolte fiscale. Le roi prélevait de lourds tributs sans jamais rendre de comptes. C'est pour obtenir le droit de lever de nouveaux impôts que Louis XVI convoqua les Etats généraux. La royauté française ne s'en est jamais remise: la mauvaise gestion des fonds publics fut l'une des causes majeures de la prise de la Bastille. Depuis lors, la bonne utilisation des deniers publics fait partie des fondements de l'Etat moderne.

Plus près de nous, du CHUV lausannois à l'alma mater genevoise, certains mandarins sont soupçonnés de dépenser de l'argent public pour des activités fort peu académiques: pas celui des impôts mais celui des gains accessoires qu'ils doivent restituer en partie à la collectivité. Le mal est suffisant pour rompre la relation de confiance à défaut de justifier une révolution. En Pays de Vaud, rigueur budgétaire et sacrifices de la fonction publique ont pourtant ramené le canton dans les chiffres noirs. Au bout du lac, le nouveau gouvernement veut mettre fin à la spirale des déficits. Dans ce climat, les grands argentiers ne peuvent tolérer de brebis galeuses: à coup d'audits et de plaintes pénales, l'Etat tente de faire le ménage.

La médaille de l'implacable rigueur a son revers. Les notes de frais gonflées et les achats de matériel exagérés font aussi partie des petites pratiques de certaines grandes entreprises. Les efforts des auditeurs internes pour traquer ces gaspillages ne sont pas forcément couronnés de succès auprès de leurs dirigeants. Parfois, le jeu n'en vaut pas la chandelle: licencier un employé pour quelques repas trop bien arrosés peut servir la concurrence. Et un contrôle minutieux de chaque franc dépensé suppose la mise en place de lourdes procédures: au final, l'argent n'est pas mieux dépensé.

Soumise à la transparence, l'administration ne peut plus depuis longtemps se permettre les mêmes écarts. Certains hebdomadaires se font une spécialité de traquer les gaspillages d'argent public. Les adeptes du régime minceur de l'Etat ne relâchent pas leur garde. Chaque année, les employés sont sommés de faire mieux avec moins. Il ne faut pas l'oublier avant de crier au loup.

Même hautement réglementées, l'administration publique et l'entreprise restent des organisations humaines, perfectibles. Entre les Suédois qui traquent impitoyablement les moindres notes de frais de leurs ministres et la République française qui se pavane dans les habits d'un monarque, la Suisse doit trouver son équilibre. Vérifier que le trop rare argent public ne soit pas détourné, mais surtout s'assurer qu'il serve utilement à l'exécution des tâches publiques.

ad